

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021

Le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station siège en séance ordinaire ce lundi 15 mars 2021 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence sous la présidence de monsieur le maire Réal Côté.

Présents : M. Réal Côté, Maire
Mme Valérie Villeneuve, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
Mme Mélissa Tremblay, conseillère # 3
M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.A) *Acceptation du huis clos;*
- 2.B) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS

- 4.A) *Contrat sauveteur plage saison 2021;*
- 4.B) *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement et accélération – Présentation d'une demande d'aide financière;*
- 4.C) *Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est – Budget révisé 2021;*
- 4.D) *Balai de rue et équipements - Achat;*
- 4.E) *Règlement du camping - Modification;*
- 4.F) *Politique d'attribution des terrains saisonniers au camping d'Hébertville-Station - Modification.*

5. DON ET SUBVENTION

- 5.A) *Table des aînés Lac-Saint-Jean-Est.*

6. URBANISME

- 6.A) *Demande de désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière.*

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.A) *Résolution numéro 8966.01.2021 – Modification.*
- 7.B) *Projet réfection rue Sainte-Anne – Essais sur le réseau travaux 2019 autorisation;*
- 7.C) *Bibliothèque phase II – Demande FRR.*

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. CORRESPONDANCE

Aucune.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30, monsieur le maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. ADMINISTRATION

**2.A) ACCEPTATION DU HUIS CLOS
R.9038.03.2021**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 204-2021 du 10 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ou vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu unanimement;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

**2.B) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
R.9039.03.2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉSOLUTIONS

4.A) **CONTRAT SAUVETEUR PLAGE SAISON 2021**
R.9040.03.2021

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'obligation de se doter des services d'un sauveteur pour son camping municipal pour la saison estivale afin d'assurer une sécurité adéquate des usagers;

ATTENDU QUE la municipalité a mentionné le désir de collaborer de nouveau avec l'entreprise Formation afin que celle-ci fournisse un sauveteur régional plage certifiée durant une période déterminée par les parties et que celle-ci en assume la gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station contracte avec l'entreprise Formation, selon les modalités établies dans le contrat, pour que celle-ci fournisse un sauveteur national plage certifiée.

QUE le montant à verser pour le service soit 34,75\$ + taxes de l'heure travaillée pour un minimum de 35h/semaine, soit honoré via les revenus du camping;

QU'en raison du contexte exceptionnel relié au COVID-19, la municipalité se réserve le droit de modifier les semaines de prestations de service ou d'apporter d'autres modifications selon nos besoins en lien avec l'évolution de la situation ainsi que les directives émises par les instances gouvernementales et camping Québec, et ce, en collaboration avec le prestataire de service.

QUE madame Marie-Ève Roy, directrice générale, soit autorisée à signer au nom de la municipalité le contrat de service.

4.B) **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**
R.9041.03.2021

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, madame Marie-Ève Roy, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Robin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4.C) **OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN-EST**
- BUDGET RÉVISÉ
R.9042.03.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le budget révisé 2021.

4.D) **BALAI DE RUE ET ÉQUIPEMENTS - ACHAT**
R.9043.03.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'AUTORISER l'achat d'un balai ramasseur Eddyneet RPHB24-08 de l'entreprise John Deere pour un montant de 31 500 \$ plus taxes applicables selon la soumission # 001.

QUE le financement de cet équipement soit effectué par l'entremise du fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans.

4.E) **RÈGLEMENT DU CAMPING - MODIFICATION**
R.9044.03.2021

CONSIDÉRANT une modification relativement à la vitesse automobile maximale au camping passant de 5 km à 8 km.

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCEPTER le règlement modifié présenté par la directrice générale.

4.F) **POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES TERRAINS SAISONNIERS AU**
CAMPING D'HÉBERTVILLE-STATION - MODIFICATION
R.9045.03.2021

CONSIDÉRANT une précision qui a été ajoutée relativement à la confection de la liste d'attente du camping.

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Villeneuve appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCEPTER la politique d'attribution des terrains saisonniers au camping d'Hébertville-Station modifiée présentée par la directrice générale.

5. DON ET SUBVENTION

Aucune demande.

6. URBANISME

6.A) DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE R.9046.03.2021

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde de véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QUE Remorquage Transport Plus devra se conformer aux exigences de la société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Remorquage Transport Plus loue le bâtiment situé au 480 rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station (Québec) G0W 1T0, et propriété de Gestion 2MD inc.;

CONSIDÉRANT QUE Remorquage Transport Plus a déposé à la municipalité une demande de désignation de fourrière municipale pour la propriété du 480 rue Saint-Wilbrod;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans la zone 107M et que l'usage d'entreposage de véhicules n'est pas autorisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels inclut la zone 107M;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande en usage conditionnel pour le projet a été déposée et acceptée par le conseil lors de la séance du 1^{er} février 2021 (résolution 9005.02.2021)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol, ou au vandalisme des véhicules routiers saisis de même qu'à l'égard de l'exploitation, de l'opération ou des activités relatives à ladite fourrière ou en lien avec la cessation de celle-ci.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau, appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu unanimement d'accepter la demande portant sur la désignation d'une fourrière municipale à la propriété du 480 rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station (Québec) G0W 1T0.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) **RÉSOLUTION NUMÉRO 8966.01.2021 - MODIFICATION**
R.9047.03.2021

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la résolution numéro 8966.01.2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay, appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu unanimement que la résolution numéro 8966.01.2021 soit et est modifiée en ajoutant le texte suivant :

« 2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 434 265\$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2021;

3. **QUE** Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 65% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versées directement par le ministère des Transport à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le ministre des Transports. »

7.B) **PROJET RÉFECTION RUE SAINTE-ANNE - ESSAIS SUR LE**
RÉSEAU TRAVAUX 2019 – AUTORISATION
R.9048.03.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCEPTER la recommandation de la firme Tétratech d'octroyer un mandat à l'entrepreneur Excavation G. Larouche pour effectuer les essais sur le réseau pour les travaux de 2019 pour un montant de 900 \$ plus les taxes applicables.

7.C) **BIBLIOTHÈQUE PHASE II – DEMANDE FRR**
R.9049.03.2021

CONSIDÉRANT QUE le projet de la réfection de la bibliothèque requière une phase II;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite l'acquisition d'équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal d'Hébertville-Station autorise le dépôt d'une demande dans le programme de subvention du Fonds Régions et Ruralité (FRR) afin de financer le projet de la phase II de la bibliothèque municipale.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. CORRESPONDANCE

Aucune.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
R.9050.03.2021

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance à 19 h 56.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale